

MAIRIE DE SAINT-MAIME

COMPTE-RENDU :

CONSEIL MUNICIPAL DU 10.02.2011

Le conseil municipal, dûment convoqué le quatre février, s'est réuni le dix février deux mille onze à dix-huit heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Georges ROUX.

Présents: Yves Aiguier, Hyacinthe Aubin, François Baille, Georges Latil, Nathalie Murgier, Stephen Parraud, Betty Pic, Georges Roux, Josiane Sciutti, Anne Talandier, Jacques Thomas.

Procuration : Jean-Louis Parodi à Georges Roux.

Absents excusés : Anne-Marie Berne, Jean-Louis Parodi, Daniel Rapuzzi, Stéphane Robert.

Secrétaire de séance : Betty Pic.

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 h.

➤ Le premier point porte sur les orientations budgétaires de l'année 2011.

Après avoir fait un bilan budgétaire de l'année 2010 et donné les chiffres du compte administratif :

RESULTATS BUDGET 2010

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
RECETTES	715 248, 49	593 647, 28	638 823, 10	374 299, 30
DEPENSES	715 248, 49	416 267, 62	638 823, 10	379 662, 93
RESULTATS		177 379, 92		-5 363, 63

soit un excédent global pour l'année 2011 de 172 016. 03 €, Monsieur le Maire présente les programmes d'investissement à ouvrir dans l'année :

OPERATIONS A OUVRIR EN 2011 :

Opérations	Montant	subvention
Acquisition de terrains	97 165	0
Acquisition de logements Cité	78 000	53 100
Réhabilitation logements cité	30 000	8 000

<i>Cimetière</i>	140 000	23 010
<i>Réfection portail école</i>	30 000	15 000
<i>Etude Aménagement site haut</i>	5 000	0
<i>Etude POS, aménagement de terrains</i>	5 000	0
<i>Etude pré-opérationnelle OPAH La Cité</i>	40 000	8 000
<i>Etude Patrimoine Chapelle/Tour</i>	176 800	120 600
<i>Voirie</i>	60 000	20 000
TOTAL	661 965	247 710

Les subventions attendues représentent environ 37 % des prévisions d'ouverture de programmes. Le marché de l'étude de suivi et d'animation de l'OPAH-Copro de la Cité a été lancé par ILO (coordonnateur du groupement de commandes) selon la programmation définie par le Comité de Pilotage de l'opération. Celle-ci devrait démarrer au 2^{ème} semestre 2011.

1. Subvention Fonds de Solidarité Local 2011 : mur de soutènement du cimetière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de construction du mur de soutènement du cimetière fera l'objet d'une demande de subvention auprès des services de la Région au titre du F.S.L. 2011. Le programme a été chiffré à 57 000 euros hors taxes sur lesquels sera sollicitée une subvention la plus élevée possible soit 22 500 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité au dépôt de cette demande.

2. DPU : SCI C3IC / Hameau des Vignes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain sur la parcelle section ZB N° 276p (28 a 23 ca) située Les Grandes Vignes, appartenant à la SCI C3IC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à son droit de préemption sur les biens faisant partie de la cession.

3. DPU : HARTMANN / NUCCIO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain sur la parcelle section ZB N° 138, 259, 261, 137, La Folastière (56 a 10 ca), appartenant à Hartmann Gabrielle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à son droit de préemption sur les biens faisant partie de la cession.

4. DPU : SCI Aliénor de Provence / Hameau des vignes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain sur la parcelle section ZB N° 277, La Folastière (2 ca), appartenant à la SCI Aliénor de Provence.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à son droit de préemption sur les biens faisant partie de la cession.

5. Modification des statuts de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quelques changements mineurs doivent être opérés dans les statuts de la Communauté de communes ILO.

Le premier relève de la compétence « création, aménagement et entretien des chemins de randonnée » classée dans la compétence facultative « tourisme » en la formulant ainsi : « sentiers de randonnée non inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) »

Le second concerne les transports scolaires : ILO sera compétente, en matière de transport scolaire, des élèves de l'enseignement secondaire uniquement en qualité d'organisateur de second rang derrière le Département.

Le Conseil approuve à l'unanimité les changements de statuts de la Communauté de communes ILO.

6. Acquisition d'un logement dans le bâtiment A 980, Cité minière.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a reçu M. Gérard Kiltchérian qui propose à la commune d'acheter son appartement (125/1000èmes) dans le bâtiment A 980, Cité minière pour un prix de 52 000 €. Sur cette somme lui seront retranchés les 7 859, 59 € dûs à la commune (montant des travaux effectués pour sortie de péril en 2009 et 2010).

Il a également proposé à la vente la parcelle A 1020 (205 m²), Cité minière, à un prix de 6 000 €. Une subvention de 70 % du prix d'achat de l'appartement sera sollicitée auprès de la Région au titre du Programme d'Aménagement Solidaire « acquisition de logements sociaux ».

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces acquisitions.

7. Achat de terrains famille Briegne.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la famille Briegne est désireuse de vendre à la commune les parcelles B 138, 117, 118, 123 situées aux Côtes d'une superficie totale de 41 170 m² ainsi que la parcelle A 139, située à Tatée et Viou d'une surface de 450 m², pour un prix global de 10 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de ces parcelles.

8. Convention partenariat Géosel.

M. le Maire lit au Conseil Municipal la proposition de convention établie par Géosel Manosque, en vue de contribuer, au titre de mécène, à la réalisation du projet de sécurisation des routes du village de Saint-Maime pour un montant de vingt mille euros. Cette subvention est accordée à titre exceptionnel par Géosel afin de favoriser une bonne intégration dans le contexte local et de maintenir une bonne harmonie entre ses activités industrielles et les préoccupations des habitants de Saint-Maime.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

9. Convention de prestations de service 2011 - cantine scolaire.

Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal le projet de convention établi entre le Laboratoire Départemental Vétérinaire de Digne-les-Bains (Conseil Général des Alpes de Haute-Provence) pour le contrôle sanitaire des surfaces de la cantine scolaire. Quinze prélèvements seront effectués par an en trois déplacements.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

10. Avenant bail garage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de renouvellement du bail du garage communal par Mme Michèle CHÂTAIN. L'avenant au bail est établi pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 août 2011, pour un loyer mensuel de 62, 43 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un nouvel avenant au bail d'une durée de six mois.

11. Motion contre la réforme des conditions d'exercice des laboratoires d'analyses médicales en France.

Monsieur le Maire résume la réglementation que le gouvernement a fait adopter par ordonnance de janvier 2010, imposant aux laboratoires d'analyses médicales des contraintes d'exercice que nombre de laboratoires implantés en zone rurale ne peuvent satisfaire. Il en résultera la disparition à très court terme de près de 75 % des laboratoires d'analyses et la suppression de 60 000 emplois spécialisés de techniciens. Officiellement, il s'agit de défendre la qualité des analyses dans un cadre européen mais la conséquence sera le transfert de ce secteur d'activité à des groupes financiers qui s'organiseront en grands centres de prélèvement dédiés à la seule rentabilité.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la motion sollicitant le retrait du projet de réforme des laboratoires d'analyses.

12. Contrat Veritas, vérification périodique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat établi par la société Veritas pour vérification périodique annuelle des installations électriques de la Mairie, de l'école : 6 salles, 3 bureaux, cantine, garderie, de la salle polyvalente et du Musée ainsi que la vérification des installations de gaz à la salle polyvalente pour un coût annuel de prestations de 800 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat avec Veritas établi pour trois ans.

13. Adoption du dossier technique et du dossier de demande de subventions pour la restauration de la chapelle Sainte-Agathe et de la tour médiévale.

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le projet de restauration de la chapelle Sainte-Agathe et de la tour médiévale.

Le projet consistera à programmer la conservation des édifices et la mise en valeur de cet espace au sommet du village en restaurant la chapelle et la tour, faisant découvrir aux riverains et aux visiteurs ce site remarquable. Le dossier technique, établi par l'architecte du Parc du Luberon fait état d'une estimation prévisionnelle de cette opération de 150 806, 82 € H.T. soit 176 729 € T.T.C.

Des aides financières seront sollicitées auprès du Conseil régional PACA (30%), du Conseil Général 04 (10 %), de l'Etat (DRAC-CRMH) (20%) et de l'Europe (mesure 4-2 du FEDER) (20%) pour un total de subventions de 80 % du coût hors taxes du projet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le dossier technique, le plan de financement et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'avancement de l'opération.

14. Subvention P.A.S. : Acte d'engagement d'acquisition foncière pour la réalisation d'un logement social

L'acquisition de l'appartement de M. Gérard Kiltchérian fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du P.A.S. (Axe 2 : 2^{ème} année). Le financement est prévu à 70 % du prix d'achat dans le cadre d'« acquisition foncière pour réalisation de logement social »

Pour cela, la commune doit s'engager à réhabiliter ce logement dans l'année suivant l'attribution de la subvention.

Pour le prix d'achat soit 52 000 €, le plan de financement serait :

- 36 400 € : 70 % Région
- 15 600 € : 30 % Autofinancement

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région et à signer pour cela l'acte d'engagement.

Questions diverses

- *Monsieur le Maire montre aux conseillers la plaquette d'information et divers documents que l'Office de Tourisme de Forcalquier met à disposition des visiteurs.*

Il indique qu'une cotisation annuelle de 500 € a été sollicitée par le Directeur de l'O.T.

Vu la qualité du travail fourni et l'impact touristique sur la commune de Saint-Maime, les conseillers sont d'accord pour accorder cette participation annuelle au fonctionnement de l'office de tourisme.

- *Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux d'adhérer, pour 50 € de cotisation annuelle, à la Fondation du Patrimoine, qui aide à sauvegarder le patrimoine rural.*

Cette année, il pourrait être fait appel à cette Fondation afin d'organiser une souscription pour la restauration de la tour et de la chapelle Sainte-Agathe.

- *Une discussion s'engage avec l'Amsag afin de réfléchir à l'organisation d'un bal cet été, vers le 30 juillet, en partenariat avec la commune.*

- *La Poste : M. Tantôt, responsable communication à La Poste, a été reçu par M. le Maire : aucun point de contact ne sera supprimé dans les trois années à venir.*

M. Thomas demande : sous quelle forme ces points de contact seront-ils maintenus ? Il faudrait réfléchir à la mise en place d'un point public réunissant un certain nombre de services administratifs et de proximité.

Après avoir rappelé que le repas du 3^{ème} âge offert par le CCAS de Saint-Maime est prévu pour le dimanche 20 février, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance